



## Aux Contribuables de la susdite municipalité

### AVIS DE PROMULGATION

#### **Règlement numéro 2024-341 décrétant un programme de mise aux normes des installations septiques**

AVIS est par la présente donné par la soussignée que le règlement numéro 2024-341 décrétant un programme de mise aux normes des installations septiques a été adopté par le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Michel à une séance ordinaire tenue le 14 mai 2024.

Ce règlement vise à encourager la mise aux normes des installations septiques présentes sur le territoire de Saint-Michel et permettre l'octroi d'avance de fonds aux propriétaires qui doivent mettre leur système d'évacuation des eaux usées de leur résidence.

Ledit règlement est maintenant déposé au service du greffe de l'Hôtel de ville au 1700, rue Principale, Saint-Michel.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Michel, ce 17<sup>e</sup> jour de mai 2024.

(s) Caroline Provost  
Caroline Provost, greffière-trésorière adjointe